

Comité de Pilotage Local NATURA 2000
du site des Coteaux du Lizet et de l'Osse vers Montesquiou
du 30 mars 2022

Compte - Rendu

Le comité de pilotage local chargé de suivre la mise en œuvre du document d'objectifs NATURA 2000 (DOCOB) du site des *Coteaux du Lizet et de l'Osse* s'est réuni le 30 mars 2022 à 14h00, à la salle du Temps libre à Montesquiou, sous la présidence de Fabienne LASPORTES (élue à Montesquiou) et Bernard LASPORTES, maire de Saint-Arailles, en l'absence de Étienne VERRET, maire de Montesquiou, Président du COPIL.

Etaient présents :

- M. **GIRARD** Hugo, chargée de mission NATURA 2000 à l'ADASEA 32, référent Natura 2000.
- M. **HOULLER** Grégory, DDT32, Service Territoire et Patrimoine, Unité Environnement, en charge de Natura 2000.
- M. **NONON** Florent, Conseiller forestier au Centre Régional de Propriété Forestière Occitanie (CRPF), antenne du Gers, en charge de l'appui technique forestier sur le site
- M. **LASPORTES** Bernard, Maire de Saint Arailles.
- Mme **LASPORTES** Fabienne, élue à Montesquiou en charge de l'environnement
- Mme **LAURENT** Claire, chargée de mission environnement au CPIE Pays Gersoises, en charge de la valorisation pédagogique du site.
- M. **LONG** Benjamin, Chargé de mission NATURA 2000 à l'ADASEA du GERS, Animateur du site Natura 2000.
- M. **OUSTRIERES** Rémy, DDT32, Service Territoire et Patrimoine, Unité Environnement, en charge de Natura 2000.
- M. **ROUSSEL** Thomas, Office Français de la Biodiversité.
- M. **SIRVEN** Bruno, Arbre et Paysage 32.

Etaient excusés :

- M. **VERRET** Etienne, Maire de Montesquiou, Président du COPIL
- **Mme la sous-préfète de Mirande**
- M. **BERNADICOU** Nicolas, Chargé des Espaces Naturels Sensibles au Conseil Départemental du Gers
- M. **DE MARCILLAC** François, FRANSYLVA
- Mme **MARQUIÉ** Magali, Compagnie d'Aménagement des Coteaux Gascons
- M. **RECH** Pierre-Emmanuel, Conservatoire des Espaces Naturels d'Occitanie
- **La Chambre d'Agriculture du Gers**

À 14h10, en l'absence du Président de COPIL, **Rémy OUSTRIERES** ouvre la réunion du comité en remerciant Bernard LASPORTES Maire de Saint Arailles et Fabienne LASPORTES, élue de Montesquiou, de remplacer Étienne VERRET pour ce COPIL.

Bernard LASPORTES introduit ce COPIL en rappelant que le site Natura 2000 est en place depuis 2002, avec un travail mené au départ en co-présidence entre Mr PERRUSSAN maire de Montesquiou

et lui-même. Sur ces 20 ans de mise en place du site Natura 2000, les choses ont évoluées. Il remercie la DDT, le CPIE et l'ADASEA pour le travail qui est effectué.

Il rappelle que la présidence est revenue à Étienne VERRET lors du dernier comité de pilotage en mars 2021.

Un tour de table permet à chacun et chacune de se présenter.

Hugo GIRARD et Benjamin LONG, animateurs du site Natura 2000, présentent **l'ordre du jour de ce comité** en s'appuyant sur un diaporama (annexé à ce compte-rendu) :

1. Bilan annuel 2021 d'activité de l'animation Natura 2000
 - Contractualisation / Communication / Animation générale
 - Réactions / Questions
2. Programme animation 2022
 - Réactions / Questions
3. Actualités Natura
 - Réactions / Questions

1. **BILAN D'ACTIVITE 2021 DE L'ANIMATION NATURA 2000**

▪ **Préalable : contexte et objectifs**

Hugo GIRARD commence avec un rappel de quelques éléments de contexte du site Natura 2000 Vallée et coteaux de la Lauze (superficie, habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire et les enjeux de conservation). (cf. diaporama p.4 à 8).

Rémy OUSTRIERES rappelle que le Code de l'Environnement permet aux collectivités d'être porteuse de l'animation Natura 2000. En l'absence de collectivité candidate pour ce site c'est l'État qui prend alors en charge le portage. Un marché public triennal est alors passé avec des structures animatrices. Sur ce site le marché triennal s'est terminé en mars 2021. Il a été suivi d'un petit marché de 5 mois entre Août et Décembre 2021. Début 2022, une nouvelle consultation a été lancée et attribuée aux structures suivantes : ADASEA du Gers, CPIE Pays Gersois et CRPF. La DDT avait à cœur de réaliser un COPIL ce début d'année pour relancer l'animation et faire un point d'étape.

▪ **Bilan de la contractualisation**

Hugo GIRARD rappelle le principe des 3 types de contrats qu'il existe pour préserver les habitats et/ou espèces à destination des différents gestionnaires : les agriculteurs, les forestiers et les propriétaires ni agriculteur ni forestier. La période de contractualisation des Mesures Agro-Environnementales et climatiques, (1^{er} avril – 17 mai 2021) était hors période d'animation Natura 2000 (commencement en août 2021). Un bilan rapide de la contractualisation est présenté. De plus l'année 2021 est une année de transition en attendant la PAC 2023, seulement le renouvellement des contrats engagés en 2016 était possible (cf. diaporama p. 9 à 13). L'ensemble des agriculteurs engagés en 2016 ont renouvelé leur contrat.

Il n'y a pas de nouveau contrat hors agricole. Un suivi des différents contrats Natura 2000 en cours a permis aux nouveaux animateurs de rencontrer les acteurs et découvrir le terrain. De nombreux échanges ont également eu lieu avec la DDT pour les demandes de paiement.

Grégory HOUILLER rappelle comment se déroule la demande de paiement. Elle est faite auprès de la DDT qui traite cette demande puis l'envoi à l'Agence de Services et de Paiements (ASP) pour la mise en paiement. Depuis 2020, du retard avait été pris depuis sur les demandes de paiement. Un travail important est donc en cours pour rattraper ce retard.

Bernard LASPORTES rappelle qu'il y a un enjeu financier qui peut être important pour certains agriculteurs ou propriétaires, soumis à des contrôles et qui sont payés que tardivement pour les efforts ou investissements réalisés.

Bruno SIRVEN propose de faire remonter à des niveaux supérieurs les problèmes liés à ces paiements, c'est une vraie usine à gaz depuis des années. Il faut trouver d'autres moyens d'actions avec les collectivités par exemple.

Hugo GIRARD présente ensuite le bilan de l'animation hors contrat : veille régulière au niveau du foncier avec accompagnement et information des nouveaux propriétaires sur le terrain. Concernant l'évaluation des incidences, l'ADASEA apporte de l'information sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire pour que le porteur de projet puisse conclure ou pas sur une incidence Natura 2000 au travers de cartes spécifiques et éventuellement des visites de terrain. Une part de l'animation Natura 2000 consiste en de la coordination et de la contribution avec les différents partenaires et à différentes échelles (site, Département, Région, ...). (cf. *diaporama p.16 à 22*).

- **Bilan des suivis**

Benjamin LONG détaille les suivis mis en place (cf. *diaporama p.24 à 29*).

- Suivi de la végétation en lien avec les pratiques :

Les points analysés en 2009 par Claire LEMOUZY ont été revus avec 2 passages en 2020 centrés sur des relevés phytosociologiques et les orchidées tardives et un passage en 2021 pour les orchidées précoces sur 10 stations.

L'ensemble des données flore récoltées ont été saisies dans la base de données de l'Association Botanique Gersoise.

Pour chacune des stations, une fiche station a été réalisée reprenant diverses informations (gestionnaire, description du milieu, historique de la gestion, comparatif photo entre 2009 et 2020 ainsi que la liste des espèces observées).

Les premiers résultats montrent une assez bonne conservation des stations de pelouses à orchidées dans le temps, la plupart étant encore en place, et sous contrat MAE.

A noter que la végétation était plus précoce en 2020 par rapport à 2009. Difficile de dire si cette donnée est ponctuelle ou due à un réchauffement du climat sur la durée.

Sur les stations sans gestion, l'embroussaillage se poursuit à vitesse lente mais l'absence d'entretien réduit le nombre d'orchidées en espèces et en nombre. Les habitats naturels d'intérêt communautaire se dégradent en lien avec cette non-gestion.

Un travail supplémentaire doit être mené cette année pour connaître plus précisément les pratiques de gestion mises en place sur les parcelles suivies.

Un autre suivi photographique est réalisé sur une parcelle convertie en prairie en 2017. Chaque année une photo de la parcelle est prise donnant une idée de l'évolution de la végétation.

- **Bilan de la communication**

Hugo GIRARD présente le volet de sensibilisation fait auprès des scolaires par le CPIE, 2 classes de Barran et la poursuite du travail mené avec la commune de Montesquiou sur la réalisation de rouleaux tibétains. Il rappelle les différents outils de communication mis en place sur ce site (plaquette, site internet, vidéo d'informations (cf. diaporama p.31 à 35).

2. PROGRAMME ANIMATION 2022

L'animation 2022 a repris le 8 mars suite à un marché public et se poursuit jusqu'au 31 décembre 2022 avec une année de prorogation possible si le transfert de l'animation Natura 2000 à la Région n'est pas encore acté. (cf. diaporama p.43 à 44).

Rémy OUSTRIERES complète en précisant que dans ce marché 2022, un effort sur les suivis scientifiques et la mise à jour des données pour préparer la passation à la Région.

Hugo GIRARD souligne que les conditions de contractualisation pour les MAEc seront les mêmes que pour 2021, uniquement le renouvellement des MAEc 2017 et 2021 (annuelles). Les contrats hors agricoles seront également limités cette année (fin de programmation).

Les contrats Natura 2000 pluri-annuel seront également limité en 2022.

3. ACTUALITES NATURA 2000

- **Loi 3DS**

Rémy OUSTRIERES présente les changements sur le portage de Natura 2000 lié à la loi 3DS. Il s'agit du transfert de l'État vers le Conseil Régional des sites Natura 2000 terrestres. Des allers-retours entre le Sénat et l'Assemblée Nationale sont en cours.

- **Utilisation des produits phytosanitaires sur les sites Natura 2000**

Hugo GIRARD explique le recours de France Nature Environnement au Conseil d'État qui laisse 6 mois au gouvernement pour encadrer ou supprimer l'usage des produits phytosanitaires sur les sites Natura 2000. Pour l'instant, peu d'informations reviennent des ministères. Les animateurs comme la DDT sont en attentes d'informations.

Rémy OUSTRIERES souligne que les DDT et les animateurs ont fait remonter aux ministères les actions déjà mises en place via les MAEc ou autres dans ce sens. Plusieurs possibilités sont à l'étude : arrêté national, incitation financière, marge de manœuvre laissé au Préfet.

- **Stratégie Nationale des Aires Protégées 2030**

Rémy OUSTRIERES présente cette stratégie qui vise à classer 30% du territoire national dans une aire protégée. Dans le Gers, l'état des lieux donne 6 sites Natura 2000 et 21 sites gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels. Soit 2,6% du Département. Il est proposé d'intégrer les Espaces Naturels Sensibles, les vieilles forêts, les sites du plan de relance 2021, les Arrêté de Préfectoral de Protection du Biotope ou encore le PNR Astarac.

Florent Nonon précise ce que l'on attend par vieilles forêts, secteur forestiers anciens (plus de 100 ans) sans activité sylvicole récente et avec une faune et une flore spécifiques. Mais attention, il ne s'agit pas d'un statut de protection. Il s'agit pour l'instant uniquement d'un inventaire.

Bruno SIRVEN ajoute qu'il est urgent d'agir pour la préservation des arbres, des haies et des bosquets. Il s'agit de petites surfaces mais avec de forts enjeux.

Sur Saint-Arilles et Montesquiou, il ne semble pas y avoir de vieilles forêts mais quelques vieux arbres sont dispersés sur ces communes. Il serait intéressant de faire un travail d'inventaire de ces éléments arborés.

Les PLU permettent le classement en espace boisé classé mais cela n'empêche pas la gestion, et la protection ne semble pas suffisante.

Les animateurs prévoient de faire un travail de recensement des parcelles forestières sur le site et de trouver des personnes intéressées pour des conseils sur la gestion forestière ou de vieux arbres.

Le maintien des paysans et éleveurs est également problème important dans la gestion du paysage gersois. Il faut faciliter la transmission et la reprise des agriculteurs. Le prix du foncier est un frein important, mais il y a des néo-paysans prêts à s'installer.

Bernard LASPORTES souligne qu'il y a de gros projets agricoles sur le territoire mais qu'il faudrait plutôt financer les petits projets.

Bruno SIRVEN pense qu'il faut solliciter les 2 Pays sur ces thématiques.

Rémy OUSTRIERES apporte quelques informations sur l'avancée du projet du PNR de l'Astarac.

Thomas ROUSSEL présente les Atlas Communaux de la Biodiversité, programme lancé par l'OFB pour réaliser des inventaires et des compilations de données à l'échelle de collectivités. Chaque année, un appel à projet est lancé.

Florent NONON explique que la plantation de bois sur Natura 2000 n'est pas soumise à de contraintes supplémentaires que hors site. Toute reconversion de terres agricoles en bois est soumise à l'avis de l'Autorité Environnementale à partir de 0,5ha. Les enjeux Natura 2000 sont pris en compte dans cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, Fabienne LASPORTES remercie les participants et le travail qui est mené sur ce site Natura 2000. **La séance est levée à 16h30.**